

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.14/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 b) iii)</u>
Date:	<u>18 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le**

### **Programme de développement participatif de la petite irrigation**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session  
Rome, 17-18 avril 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **John Gicharu**

Chargé de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2373

courriel: [j.gicharu@ifad.org](mailto:j.gicharu@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

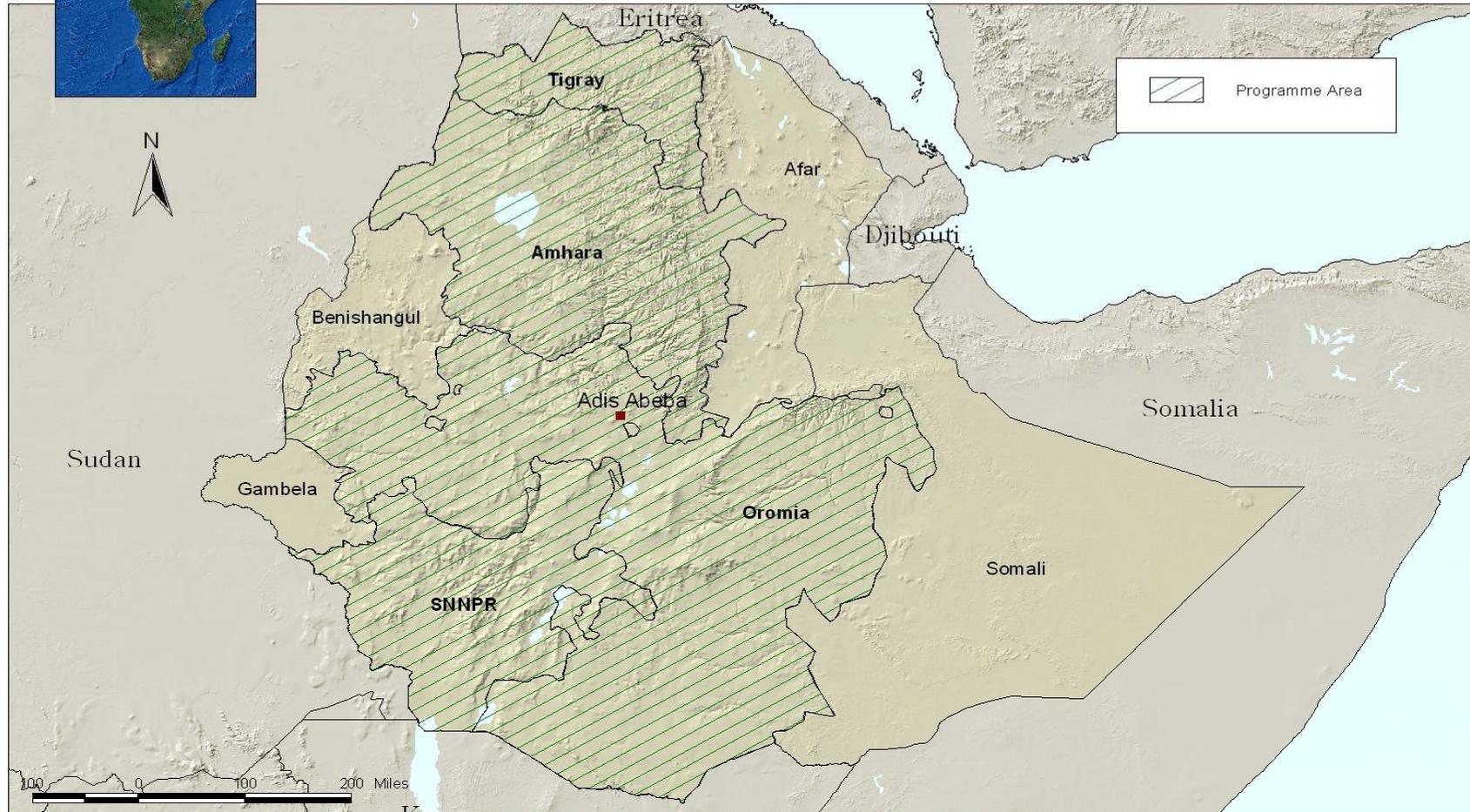
<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iv</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le programme de développement participatif de la petite irrigation, telle qu'elle figure au paragraphe 35.



Éthiopie  
Programme de développement participatif de la petite irrigation  
Programme Area



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte de la zone du programme

# République fédérale démocratique d'Éthiopie

## Programme de développement participatif de la petite irrigation

### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	Éthiopie
<b>Organismes d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture et du développement rural, et gouvernements locaux d'Amhara, d'Oromia, de la Région des Nations, Nationalités et Peuples du Sud, et du Tigré
<b>Coût total du programme:</b>	57,7 millions de USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	13,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	13,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	14,2 millions de USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	3,5 millions de USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervisé directement par le FIDA

# Proposition de prêt et de don à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le programme de développement participatif de la petite irrigation

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres et les plus touchés par l'insécurité alimentaire dans le monde. Le principal facteur de risque pour la grande majorité des agriculteurs éthiopiens est le caractère aléatoire des précipitations et les sécheresses fréquentes. L'agriculture irriguée a un potentiel considérable et le programme mettra au point un modèle susceptible d'être utilisé pour accroître les investissements et contribuer ainsi à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA fournisse à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt d'un montant de 13,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD), à des conditions particulièrement favorables, et un don de 13,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions de USD) pour contribuer au financement du programme de développement participatif de la petite irrigation. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Ces modalités de financement sont cohérentes avec le cadre pour la soutenabilité de la dette actuellement soumis au Conseil d'administration pour examen.

#### Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant de l'allocation en faveur de l'Éthiopie, telle que définie par le SAFP, se chiffre à 75 millions de USD sur les trois années du cycle SAFP. Les montants du prêt et du don proposés cadrent parfaitement avec l'allocation fixée pour le pays et le programme de prêt prévu.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Depuis que l'Éthiopie a rempli les critères lui permettant de bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés en 2004, sa dette publique totale est passée de 90% à environ 55% du PIB. Aucune nouvelle réduction significative n'est attendue à court ou moyen terme sauf accroissement de l'aide publique au développement – sous forme de dons – pour améliorer la capacité d'absorption de l'administration publique décentralisée et donner un coup de fouet aux dépenses en faveur des pauvres. La gestion budgétaire de l'Éthiopie est saine, avec un remboursement ponctuel du service de la dette.

#### Flux de fonds

5. Le montant du prêt et du don du FIDA sera versé sur un compte spécial qui sera ouvert à la Banque nationale d'Éthiopie conformément aux réglementations financières en vigueur. En fonction des plans de travail et budgets annuels (PTBA) approuvés, des transferts du compte spécial seront effectués sur le compte du programme libellé en monnaie locale. La contribution du gouvernement sera également versée sur le compte du programme. Les fonds seront ensuite transférés sur les comptes de programme régionaux pour couvrir les besoins de trésorerie des organismes chargés de l'exécution. Le compte spécial et le compte du programme seront régulièrement réapprovisionnés conformément aux dispositions de l'accord de financement.

**Modalités de supervision**

6. Le programme sera supervisé directement par le FIDA, avec l'appui d'un bureau de terrain renforcé.

**Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles**

7. Aucune dérogation n'est prévue.

**Gouvernance**

8. Conformément à l'accord de financement, tous les contrats seront attribués à l'issue de procédures d'appel d'offres, et toutes les transactions seront soumises à un examen préalable pour accord par le FIDA et/ou à la vérification annuelle des comptes du programme. Le PTBA et le plan de passation des marchés pour les douze premiers mois du programme ont été examinés et approuvés avec le gouvernement.

**C. Groupe cible et participation****Groupe cible**

9. Le groupe cible se compose de quelque 62 000 ménages ruraux pauvres vivant dans des zones à déficit vivrier sujettes à la sécheresse. Leur revenu par personne est inférieur à 0,3 USD par jour et la superficie moyenne de leur exploitation ne dépasse pas 1 hectare. Environ 20% de ces ménages ont une femme à leur tête. Le programme prévoit des activités spécifiques pour les ménages dirigés par une femme, les jeunes sans emploi et les paysans sans terre.

**Méthode de ciblage**

10. En conformité avec la politique de ciblage du FIDA, le programme sélectionnera les districts à déficit vivrier identifiés dans le cadre du dispositif de sécurité productif (géré par l'Association internationale de développement). Pour toucher le maximum de personnes, la préférence sera donnée aux districts les plus densément peuplés. Le ciblage ne sera plus fondé sur le potentiel d'irrigation: lors de la sélection des bénéficiaires et des périmètres d'irrigation, on veillera expressément à ce que les ménages touchés par l'insécurité alimentaire, les ménages dirigés par une femme et les groupes les plus vulnérables bénéficient également du programme.

**Participation**

11. Selon l'évaluation intermédiaire de la première et de la seconde phase du programme spécial pour l'Éthiopie, la participation limitée des bénéficiaires est à l'origine du mauvais fonctionnement et de l'entretien insuffisant des périmètres irrigués. Le programme proposé adoptera une approche participative qui renforcera le sentiment d'appropriation en valorisant les savoirs autochtones accumulés par les générations successives ayant géré avec succès les systèmes d'irrigation traditionnels. Les bénéficiaires seront formés pour prendre en charge le processus de développement dès son démarrage et les femmes seront incluses dans les instances de décision des associations d'irrigants.

**D. Objectifs de développement****Objectifs clés**

12. L'objectif du programme est d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition familiale et les revenus des ménages ruraux pauvres. Son objectif principal est la mise au point d'un modèle de petite agriculture irriguée durable, qui soit pleinement adopté et géré par les agriculteurs et qui soit susceptible d'être transposé à plus grande échelle.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le programme offre une occasion unique de réformer les approches et les pratiques de développement de la petite irrigation en Éthiopie. L'objectif institutionnel le plus important est l'établissement d'un processus participatif de développement de la petite irrigation qui renforce le sentiment d'appropriation, déterminant pour la pérennité de tels systèmes en Éthiopie.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010 vise principalement à contribuer à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement, tout particulièrement en améliorant la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres. Le principe directeur du programme est de réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la pauvreté, un principe qui est aussi au cœur du cadre stratégique. Mettant à profit les enseignements tirés en Éthiopie et ailleurs, le programme favorisera l'autonomisation des communautés rurales en les aidant à créer leurs propres organisations de base, développera les liens avec les interventions d'autres donateurs dans le pays afin d'améliorer l'impact, renforcera les circuits d'apprentissage pour le partage des connaissances et utilisera la valorisation des savoirs autochtones en tant que mécanisme novateur propre à favoriser la pérennité.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le développement durable de l'agriculture irriguée fait partie intégrante du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de deuxième génération, de l'Éthiopie (2006-2010): le Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté. Le plan fixe des objectifs ambitieux dans le domaine du développement de l'irrigation tout en reconnaissant que le principal défi consistera à fournir un modèle de base valide pour une transposition à plus grande échelle. Le programme sera exécuté dans le cadre institutionnel public existant, avec l'appui complémentaire du secteur privé naissant.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. Par le biais de son programme pilote relatif à la présence sur le terrain, le FIDA a considérablement amélioré son action aux côtés du gouvernement et des partenaires du développement, en particulier dans le domaine du développement agricole et rural. En 2006, la contribution du FIDA à la réduction de la pauvreté a été, pour la première fois, dûment reconnue dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les activités planifiées au titre du programme proposé complètent les initiatives en cours d'exécution d'autres bailleurs de fonds et des mesures spécifiques ont été prévues pour améliorer la gestion et le partage des savoirs.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le programme est articulé autour de trois composantes. La composante "développement institutionnel" renforcera la capacité de l'administration publique décentralisée de répondre plus efficacement aux besoins des petits agriculteurs en matière d'agriculture irriguée, et favorisera l'autonomisation des communautés rurales en les aidant à établir leurs propres organisations de base. Au titre de la composante "développement de la petite irrigation", on améliorera la gestion des bassins versants, on aménagera des périmètres de petite irrigation sur une surface totale de 12 000 hectares environ, et on rénovera les routes d'accès aux périmètres. La composante "développement agricole" sera consacrée au renforcement des services d'appui agricole, à l'amélioration des pratiques agricoles et à la promotion de la production de semences et de la plantation — principalement par les femmes — de potagers familiaux.

### **Catégories de dépenses**

18. Les activités associées au développement de la petite irrigation comptent pour 66% des coûts de base, l'amélioration des services d'appui agricole pour 19% et le renforcement des capacités institutionnelles pour 15%.

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural, avec les gouvernements locaux d'Amhara, d'Oromia, de la Région des Nations, Nationalités et Peuples du Sud, et du Tigré, seront responsables de l'exécution du programme, en collaboration avec le secteur privé et les organisations d'agriculteurs.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural aura la responsabilité générale de la coordination et de la gestion de l'exécution du programme. Toutefois, conformément à la politique de décentralisation, la planification, l'exécution et la gestion effectives du programme seront du ressort des bureaux régionaux. Le ministère fera le nécessaire pour que le personnel adéquat soit présent aux niveaux de la région, du district et de la communauté afin de s'occuper des services d'appui agricole, de la sécurité alimentaire, de l'irrigation, de l'aménagement des bassins versants, de la démarcation des terres, etc. Au niveau de la communauté, l'association paysanne, épaulée par des agents du développement, coordonnera l'exécution du programme, y compris la mobilisation des communautés.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. Le don du FIDA offre une occasion unique de renforcer les systèmes de suivi et évaluation, de gestion de l'information et de comptabilité et de gestion financière, dans le secteur public. Le montant du don permettra également au personnel de terrain d'être plus mobile et facilitera le recrutement de personnel de gestion du programme plus qualifié. On élaborera par ailleurs un cadre juridique régissant les associations nationales d'irrigants, qui autorisera la collecte de cotisations pour l'organisation et la gestion des associations, donnera aux femmes un plus grand poids dans les processus de prise de décision et améliorera les droits des irrigants.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. En conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'exécution du programme sera régie par les politiques et procédures existantes de l'administration publique décentralisée, si bien qu'aucun autre accord relatif à l'exécution n'est requis.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du programme s'élève à 57,7 millions de USD. Sur ce montant, le FIDA fournira 40,0 millions de USD, le Gouvernement 14,2 millions de USD, et les bénéficiaires 3,5 millions de USD sur une période de sept ans. L'Association internationale de développement est convenue avec le Gouvernement de concentrer ses efforts sur le développement de l'irrigation à grande échelle, la Banque africaine de développement n'étant plus en mesure d'allouer un appui financier additionnel dans ce secteur avant 2009. Le Gouvernement s'est engagé à apporter un soutien supplémentaire – en puisant dans les ressources publiques – dans le cadre du Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages apportés par le programme**

24. L'avantage immédiat sera une productivité accrue imputable à l'introduction de l'irrigation. L'intensification de la culture améliorera les revenus des ménages

bénéficiaires de quelque 630 USD à 690 USD en moyenne. Lors du plein développement du programme, les ménages bénéficiaires seront épargnés par l'insécurité alimentaire y compris pendant la saison sèche. Le programme aura un impact positif sur la nutrition tandis que le ralentissement de la dégradation des terres entraînera d'autres avantages.

### **Viabilité économique et financière**

25. L'analyse financière et économique montre que la plupart des périmètres d'irrigation seront viables au plan économique, avec un taux de rentabilité économique dépassant l'estimation du coût d'opportunité du capital.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

26. Les aspects les plus importants du programme sont le système amélioré de suivi et évaluation, les circuits d'apprentissage visant à améliorer le partage des savoirs, les visites d'échange et les voyages d'étude, et la valorisation des savoirs autochtones. Le programme organisera, en outre, un forum annuel sur les connaissances qui réunira les parties prenantes clés du développement afin qu'elles échangent leurs expériences et établissent des liens entre programmes pour un meilleur impact.

### **Innovations en matière de développement**

27. Les principales innovations sont: la mise en œuvre d'un processus participatif et communautaire de développement reposant sur les savoirs autochtones; un cadre juridique pour le recouvrement des coûts garantissant le fonctionnement et l'entretien des périmètres irrigués; l'attribution de titres de propriété foncière aux bénéficiaires; des liens renforcés avec les autres interventions de développement; et le rôle accru des femmes dans les instances décisionnelles des associations d'irrigants.

### **Approche d'élargissement**

28. Le programme est conçu pour promouvoir une approche plus participative du développement de la petite irrigation, compte tenu de la nécessité urgente d'étendre la superficie de cultures irriguées en Éthiopie et du formidable potentiel qui s'y rattache. Le modèle de développement promu par le programme placera le FIDA au premier rang pour la transposition à plus grande échelle des approches performantes de la petite irrigation.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Bien que la planification de périmètres de petite irrigation soit techniquement simple et que les procédures de construction soient bien connues, la prestation des services agricoles appuyant le développement de la petite irrigation doit être améliorée. Pour réduire ce risque, le programme exige l'élaboration de plans de développement agricole pour chaque périmètre avant sa rénovation ou sa construction. Deuxièmement, l'adhésion à une approche du développement de la petite irrigation axée sur la demande communautaire pourrait s'avérer problématique. Le transfert aux communautés de la responsabilité du processus de développement se démarque radicalement des pratiques passées. Afin d'atténuer ce risque, on exigera des assurances quant au fait que les périmètres seront financés seulement s'ils ont été planifiés d'une manière participative. Les fonctionnaires concernés bénéficieront d'ailleurs d'une formation intensive sur les approches participatives du développement. Troisièmement, un accès insuffisant aux marchés, aux services financiers et aux technologies de production améliorées pourraient limiter les options de production et les bénéfices tirés de l'agriculture irriguée. Des capacités institutionnelles limitées et une gestion déficiente des bassins versants pourraient avoir des effets similaires. Dans le souci de minimiser

ces risques, on établira les liens appropriés avec les investissements pertinents dans le pays pour assurer la complémentarité dans ces domaines déterminants.

#### **Classification environnementale**

30. A l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans les opérations de catégorie B parce qu'il ne devrait pas avoir un impact négatif notable sur l'environnement. Toutefois, une évaluation environnementale exhaustive sera indispensable avant la construction de chaque microbarrage.

#### **K. Durabilité**

31. La pérennité du programme sera assurée par le fait que les bénéficiaires s'approprient tant le processus que les résultats dès le démarrage, mais aussi par les aspects suivants: démarcation de chaque zone irriguée et attribution de titres de propriété foncière directe aux bénéficiaires, établissement de liens avec d'autres interventions de développement dans le pays pour un meilleur impact, alignement strict des modalités d'exécution sur les procédures de l'administration publique décentralisée, et habilitation des associations d'irrigants à collecter des cotisations pour le fonctionnement et l'entretien. Ces mesures seront sous-tendues par l'aménagement intégré et la planification de la gestion des bassins versants.

### **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de financement entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (13 300 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2047 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions trois cent mille droits de tirages spéciaux (13 300 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié**

(Négociations conclues le 23 mars 2007)

### **Mesures en matière de gestion des pesticides**

1. Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assurera qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du programme ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

### **Problématique hommes-femmes**

2. Le Gouvernement s'assurera que le Ministère de l'agriculture et du développement rural et les autres parties au programme s'attachent à améliorer l'équilibre hommes-femmes dans les opérations du programme, à définir des cibles et des processus en vue d'atteindre ces cibles dans le cadre d'une stratégie de parité entre les sexes, et à présenter, à la fin de chaque année d'exécution du programme, un rapport sur les résultats obtenus dans cette perspective.

### **Petits périmètres d'irrigation**

3. Le Gouvernement s'assurera qu'aucun travail de construction d'un petit périmètre d'irrigation ne soit entrepris avant la préparation et l'approbation d'un plan agricole détaillé relatif à l'utilisation efficace de la zone irriguée proposée. Ces plans incluront des propositions de renforcement des capacités et des précisions quant aux systèmes de culture possibles, y compris des estimations des coûts et des rendements escomptés.

### **Protection des bassins versants**

4. Le Gouvernement s'assurera qu'aucune construction d'un périmètre d'irrigation ne soit approuvée tant que n'auront pas été prises des dispositions en vue du traitement et de la protection appropriée du bassin versant dans lequel ce périmètre doit être établi. Avant de procéder à la conception détaillée d'un périmètre d'irrigation à financer au titre du programme, une planification du bassin hydrologique sera réalisée en vue d'évaluer la disponibilité en eau et les taux de prélèvement de tous les utilisateurs actuels et potentiels de l'eau dans le bassin hydrologique.

### **Évaluation de l'impact sur la santé publique**

5. Le Gouvernement s'assurera que le Bureau régional de la santé procède, avant la construction d'un périmètre d'irrigation, à une évaluation de l'impact de ce périmètre sur la santé publique et prenne les mesures nécessaires pour protéger la santé des communautés concernées.

### **Certificats de droits d'utilisation**

6. Le Gouvernement s'assurera qu'avant l'achèvement des travaux de construction de chaque périmètre d'irrigation, chacun de ses participants/bénéficiaires reçoive un certificat, délivré par l'administration du district, lui donnant le droit d'utilisation des terres concernées.

### **Maintien d'un personnel adéquat**

7. Le Gouvernement s'assurera que le Ministère de l'agriculture et du développement rural prévoit le maintien d'un personnel technique et de terrain adéquat aux niveaux fédéral et régional, comme à celui des districts et des communautés, et notamment au moins trois agents de développement au niveau des communautés dans la zone du programme.

**Fraude et corruption**

8. Le Gouvernement portera promptement à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

**Micro-barrages**

9. Le Gouvernement s'assurera que la construction de chacun des micro-barrages dans la zone du programme soit précédée d'une évaluation de l'impact sur l'environnement qui sera soumise, pour examen et approbation préalables, aux services respectifs concernés, Administration régionale de l'aménagement du territoire et Autorité de protection de l'environnement.

**Périmètres d'irrigation**

10. Le Gouvernement s'assurera qu'aucun périmètre d'irrigation ne soit construit avant a) la désignation d'un agent de développement chargé de coordonner le développement du périmètre, et b) la mise en place pour ce périmètre d'une association des usagers de l'eau (AUE), conformément aux pratiques en vigueur.

**Cadre juridique des AUE**

11. Le Gouvernement s'assurera que, dans un délai d'un an suivant la date d'entrée en vigueur du programme, une étude soit effectuée sur le cadre juridique applicable au fonctionnement et à la gestion des AUE, et que les recommandations de cette étude soient mises en œuvre.

**AUE**

12. Le Gouvernement s'assurera qu'un accord d'exécution soit conclu, avant le début de la construction d'un périmètre d'irrigation, entre l'AUE concernée et l'administration du district, énonçant clairement le rôle et les responsabilités de chacune des parties; que les AUE participent directement au processus de planification et qu'elles approuvent tous les plans agricoles et d'irrigation avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation de l'unité régionale de coordination et de gestion du programme; et que les AUE soient représentées au sein des comités d'adjudication chargés de l'attribution des contrats de construction, en veillant à ce que leurs membres apportent une contribution, sous forme de travail volontaire, à la construction du périmètre, et entreprennent des inspections conjointes avant le transfert du périmètre.

**Suspension**

13. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements du compte du prêt et du compte du don si l'un des faits énoncés dans l'accord de financement du programme ou décrits ci-après se produit:
  - i) Le FIDA considère, après consultation avec le Gouvernement, que les avantages matériels du programme ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe au détriment de ses membres.
  - ii) Le Gouvernement n'a pas respecté l'une quelconque des clauses supplémentaires énoncées ci-dessus et n'a pas remédié à cette défaillance dans un délai de 30 jours, et le FIDA a établi que cette défaillance a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le programme.
  - iii) Le FIDA a notifié le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec l'exécution du programme ont été portées à l'attention du FIDA, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.

- iv) Les achats n'ont pas été ou ne sont pas effectués conformément à l'accord de financement du programme.
- b) Le FIDA suspendra, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement à solliciter des décaissements du compte du prêt et/ou du compte du don si la vérification des comptes prévue aux termes de l'accord de financement du programme n'a pas été menée à bien dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **Conditions préalables aux décaissements**

- 14. a) Aucun décaissement ne sera effectué au titre du programme tant que: i) le compte spécial n'aura pas été dûment ouvert; ii) tous les comptes du programme n'auront pas été dûment ouverts; iii) le premier projet de plan de travail et budget annuel n'aura pas été approuvé par le comité national de pilotage et le FIDA; et iv) le Ministère de l'agriculture et du développement rural n'aura pas recruté comme membres du personnel – outre le coordonnateur national du programme – un comptable, un spécialiste de la problématique hommes-femmes et de la formation, et un spécialiste du suivi et de l'évaluation.
- b) Aucun transfert ne sera effectué vers l'un quelconque des comptes du programme tant que les autorités des différents gouvernements locaux concernés n'auront pas recruté comme membres du personnel – outre le coordonnateur régional du programme – un comptable, un spécialiste de la problématique hommes-femmes et de la formation, et un spécialiste du suivi et de l'évaluation.

#### **Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

- 15. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement du programme:
  - a) le comité national de pilotage du programme a été dûment constitué au niveau fédéral et un comité régional de pilotage a été dûment constitué par chacun des gouvernements locaux participants;
  - b) le coordonnateur national du programme, et les coordonnateurs régionaux du programme dans chacun des gouvernements locaux, qui devront tous posséder des qualifications et une expérience acceptables pour le FIDA, ont été recrutés et ont pris leurs fonctions à plein temps;
  - c) l'accord de financement du programme a été dûment signé et sa signature et son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
  - d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, délivré par le Chef du Département juridique du Ministère des finances et du développement économique du Gouvernement ou par tout autre conseiller juridique habilité par le Gouvernement.



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Ethiopia, Ministry of Finance and Economic Development, A Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty (PASDEP), September 2006.

### **IFAD reference documents**

PASIDP draft Appraisal Report dated 9 February 2007

## Logical framework

Narrative summary	Performance indicators	Means of verification	Assumptions about risks
<i>Goal</i>			
Poverty reduced and food security improved for rural households living in drought prone, food deficit areas of Amhara, Oromia, SNNPR and Tigray Regional States.	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 per cent reduction in number of households registered under Productive Safety Net Programme</li> <li>25 per cent reduction in malnutrition in children under 5</li> <li>50 per cent increase in ownership of assets among beneficiaries</li> <li>20 per cent increase in the number of households with access to safe drinking water</li> </ul>	Food Security statistics Nutrition surveys Impact assessments (benchmark, mid-term, completion) Welfare Monitoring Surveys CSA surveys/reports	Political and macro economic stability maintained.
<i>Objective</i>			
To develop a sustainable farmer-owned and managed model of small-scale irrigated agriculture that can be scaled-up.	<ul style="list-style-type: none"> <li>225 irrigation schemes operational at programme end benefiting about 62,000 households</li> <li>50 per cent increase in yield of key crops</li> <li>At least 90 per cent of scheme tail-enders report adequate water delivery</li> <li>At least 75 per cent of watersheds in Programme area treated and land degradation arrested</li> </ul>	DA, <i>woreda</i> reports, compiled by regional and federal PMUs SMS team(s) reports Site visits by M&E staff Comparison with baseline data Satellite imagery Supervision reports, MTR, PCR	Political and macro economic stability maintained.  No major external shocks.
<i>Outputs</i>			
1. Improved production technologies adopted in irrigated farming.	1.1. 75 per cent of farmers adopt demonstrated technologies. 1.2. At least 50 per cent of farmers diversify production. 1.3. At least 225 farmer research groups operational at programme end 1.4. At least 50 per cent of livestock owners use legumes for feed 1.5. At least 25 per cent of households adopt improved stoves 1.6. Improved seed production increased by 25 per cent 1.7. 20 per cent of households establish home gardens	DA and <i>woreda</i> reports SMS team(s) reports Site visits by M&E staff (focus groups) Agricultural development plans Supervision reports, MTR, PCR	Productive Safety Nets. Programme continues to fund watershed management and treatment. Legal framework for WUAs operational. Improved access to markets, financial services, etc. Capacity building initiatives of GOE continue to be supported by other donors.  Health assessments carried out prior to scheme design to reduce risk of malaria and water-borne diseases.
2. Small-scale irrigation schemes covering 12,000 ha developed with full beneficiary participation.	2.1. At least 125 modern schemes constructed by PY 6. 2.2. Some 200 farmers actively farming on each scheme by programme end 2.3. 1 <sup>st</sup> level land title certificates issued to 100 per cent of beneficiaries. 2.4. At least one market linkage infrastructure constructed on each scheme by PY 6.	DA and <i>woreda</i> reports SMS team(s) reports Land registration bureaux Site visits by M&E staff (focus groups) Supervision reports, MTR, PCR	
3. Supporting institutions capacitated to serve households in irrigated farming.	3.1. At least 75 per cent of staff and beneficiaries trained 3.2. 100 per cent of WUAs operational at programme end. 3.3. 75 per cent of farmers' research groups operational in PY7 programme end	DA and <i>woreda</i> reports Site visits by M&E staff (focus groups) Supervision Reports, MTR, PCR	

